

Le 4 juin 2025
DEC-2025-75
DAJCP/ CP

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal (n°2020.02.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle d'aliéner de gré à gré les biens mobiliers jusqu'à 4600 euros,

CONSIDERANT que la Ville dispose d'anciens mobiliers qui ne sont plus utilisés et qui sont devenus obsolètes et qui restent aujourd'hui stockés dans les différents bâtiments municipaux,

CONSIDERANT que la Ville souhaite procéder à la cession de ces équipements par le biais de la plateforme gouvernementale dédiée sur le site encheres-domaine.gouv.fr,

Le Maire **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** la cession des mobiliers suivants aux prix proposés :
 - o 10 palettes de tomettes (soit environ 500 tomettes) à 150€
 - o 4 projecteurs type halogène, MAZDA à 40€ le lot de 4
 - o 2 Subwoofers passifs NEXO LS 1200 (caisson de basse haute performance), dimensions 515mm hauteur x 791mm largeur x 597 mm, profondeur, 800 à 1200W RMS, impédance 4 ohms à 800€ le lot de 2
 - o 2 enceintes NEXO PS15-version de retour (sonorisation de façade et sonorisation en retour de scène), modèle de haute puissance, capable de générer un niveau sonore élevé, dimensions 675mm hauteur x 434mm largeur x 368 mm profondeur, 136db SPL crête à 1 mètre à 820 € le lot de 2
 - o Lot de mobilier scolaire composé de 5 tables de restaurant scolaire hexagonales, diamètre 120cm à pied réglable, 2 tables rectangulaires de 200cm, 1 table rectangulaire de 160cm, 1 table ronde diamètre 130cm et environ 95 chaises, adulte, pieds en métal, assise en bois, présence de traces d'usure sur les chaises et plateaux de tables abimés : pour un montant total de 180 €
 - o Lot de vaisselle de restauration composé de 150 assiettes ARCOROC et Porcelaine de France, diamètres 22/24cm, 130 assiettes à dessert diamètres 17/20cm, 246 bols, 24 flûtes à champagne LUMINARC, 7 pichets et environ 1000 couteaux inox, 2 tailles, traces d'usure pour un montant total de 150€

Ces cessions s'opèrent pour un montant total de 2140€.

- **D'ENCAISSER** les recettes sur le budget principal de la ville.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire



Brigitte TERRAZA

